



HAL
open science

**COMPTE RENDU : A comparative history of Insurance
Law in Europe, vol. 1, Berlin, Duncker&Humbolt, 2018**

Luisa Brunori

► **To cite this version:**

Luisa Brunori. COMPTE RENDU : A comparative history of Insurance Law in Europe, vol. 1, Berlin, Duncker&Humbolt, 2018. Revue historique de droit français et étranger, 2020. hal-03102228

HAL Id: hal-03102228

<https://hal.science/hal-03102228>

Submitted on 7 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Phillip Hellwege (dir.), – *A comparative history of Insurance Law in Europe*, vol. 1, Berlin, Duncker&Humbolt, 2018

Le premier volume de l'ouvrage *A comparative history of Insurance Law in Europe* est le résultat liminaire du projet homonyme financé par le programme ERC, porté par Phillip Hellewege de l'Université d'Augsbourg.

La problématique affrontée par l'ouvrage est extrêmement stimulante pour l'historiographie intéressée à l'évolution du droit privé, du droit des affaires et du droit social. Phillip Hellwege part du constat – difficile à contester – que l'histoire de l'assurance a été traditionnellement fortement orientée vers l'histoire de l'assurance maritime ; un premier objectif de la publication est donc de dépasser les études classiques sur l'assurance maritime pour se pencher sur d'autres formes d'assurance. Un deuxième constat mis en avant par le directeur de l'ouvrage est l'indéniable tendance de l'historiographie juridique à considérer les assurances uniquement comme l'un des outils du droit des affaires, adoptant par conséquent une approche principalement commercialiste. De ce fait, Phillip Hellewege a invité les contributeurs du volume à se pencher aussi sur les types d'assurance ne relevant pas forcément du droit des affaires, à savoir sur les différentes formes d'assistance mutuelle. Parfaitement conscient de la forte incidence de l'histoire de l'économie dans le domaine de l'histoire de l'assurance, l'ouvrage adopte, en outre, une approche juridique clairement affichée qui se veut complément et achèvement de l'abondante littérature économique dans la matière.

D'un point de vue méthodologique le premier volume de *A comparative history of Insurance Law in Europe* se présente comme l'étape initiale d'un parcours plus ample ayant pour but de dresser une histoire comparative de l'assurance à l'échelle européenne. Phillip Hellwege explique, dans le chapitre introductif et dans le chapitre 10 « A comparative History of Insurance Law in Europe », que cet objectif final n'est pas réalisable sans une révision critique de l'état de la recherche en histoire des assurances en Europe. Ce premier volet représente donc une cartographie de cet état vouée à définir les possibilités d'une nouvelle histoire comparée des assurances sur la base d'un certain nombre de choix méthodologiques, détaillé dans l'introduction, parmi lesquels

le concept de « possibles points d'interaction » qui ne manquera pas d'interpeller ceux qui s'intéressent à l'histoire comparée du droit.

Dans sa contribution, consacrée à l'Italie, Maura Fortunati répond brillamment aux *desiderata* du directeur de la publication. L'évolution de la recherche italienne sur l'assurance est soigneusement retracée non seulement pour ce qui concerne les ouvrages d'éminents juristes tels Cesare Vivante ou Giovanni Cassandro, mais aussi par les historiens de l'économie comme Armando Saponi ou Federigo Melis. Ensuite, Maura Fortunati explique comment s'est développé, en Italie, l'encadrement juridique de l'assurance, née de la coutume, qui déjà au XVI^e siècle fait l'objet de nombreuses études de la part des juristes commercialistes (Benvenuto Stracca ou Sigismondo Scaccia, à titre d'exemple). À côté de l'approche théorique, l'importance fondamentale de la jurisprudence, notamment celle de la *Rota* génoise, est mise en évidence comme facteur déterminant pour la construction du modèle juridique de l'assurance à l'époque moderne. Mais c'est au XIX^e-XX^e siècles que ce modèle est finalement standardisé par une législation qui se charge de démêler de nombreux nœuds laissés non résolus par la doctrine et la pratique de l'Ancien Régime.

Le troisième chapitre, dédié à la France, est organisé par Sophie Delbrel en trois parties dont la première est consacrée au concept, aux sources et à la doctrine française de l'Ancien Régime au XX^e siècle en cohérence avec la démarche « cartographique » qui caractérise l'ouvrage. Le rôle des guildes est mis en évidence par l'auteure qui dégage ainsi un fil rouge qu'on observe tout au long de l'ouvrage comme constante de la plupart des expériences juridiques de l'Europe occidentale. Dans un deuxième volet, Sophie Delbrel montre comment l'instrument de l'assurance a su s'adapter aux différents contextes économiques et sociaux, pour s'acheminer vers une généralisation progressive qui s'achèvera dans les années trente du siècle dernier. Enfin, le cas de l'Alsace-Moselle, fortement influencée par le droit allemand, est présenté par l'auteure comme un des ces « possibles points d'interaction » dont l'identification est l'un des buts principaux de l'ouvrage.

L'expérience espagnole est exposée par Miguel Ángel Morales Payán qui se penche sur les racines les plus profondes du régime des assurances en Espagne. L'auteur dévoile un monde assez inconnu : les origines wisigothes et ecclésiastiques de l'assurance dans l'Espagne médiévale. Morales Payán répond également à l'une des problématiques de l'ouvrage vouée à appréhender la naissance et le développement des assurances mutualistes qui, dans le cas espagnol, trouvent leur germe dans l'organisation interne des guildes médiévales. Un rôle très important est logiquement attribué au développement des assurances maritimes et commerciales, non seulement dans le cadre du commerce méditerranéen mais surtout dans un contexte de commerce transatlantique où l'impact du risque sur l'activité commerciale assume soudainement des proportions inédites au XVI^e siècle. Dans un troisième volet l'auteur retrace avec beaucoup d'efficacité le passage progressif d'un modèle d'assureurs individuels à un modèle, aujourd'hui prépondérant, de grandes compagnies d'assurances.

En parfaite consonance avec la problématique posée par l'ouvrage, Dirk Heirbaut consacre sa contribution aux assurances « non marines » dans l'histoire du droit belge. L'auteur montre comment les plus anciens mécanismes d'assistance mutualiste remontent à l'époque carolingienne, pour se peaufiner progressivement pendant tout le Moyen Âge grâce à la contribution fondamentale – mais très inégale – des guildes professionnelles qui jouèrent aussi un rôle de premier plan pendant tout l'Ancien Régime. Toutefois l'expérience belge de ce type d'assurances est jugée par Dirk Heirbaut comme une « histoire d'occasions perdues » présentant comme cas emblématique l'assurance contre l'incendie.

On trouve les assurances maritimes en Belgique dans la seconde partie du cinquième chapitre sous la plume de David de Ruyscher. Après un bilan historiographique très instructif, les premières formes structurées de transfert de risque maritime émergeant entre le XIV^e et le XVI^e siècle sont présentées et mises en contexte dans leur cadre socio-économique. Ensuite, Dave de Ruyscher, avec sa rigueur habituelle, montre les passages concrets vers la standardisation et la professionnalisation des assurances maritimes dans la ville emblématique d'Anvers à la fin de l'époque moderne. Finalement, l'auteur fait ressortir l'influence de l'occupation française des Pays-Bas méridionaux sur le marché de l'assurance maritime en Belgique et sur les sources créatrices du droit la concernant. L'indépendance du pays, associée au rôle majeur de la pratique de la ville d'Anvers, a permis à la Belgique contemporaine d'adopter un système de droit des assurances maritimes très composite pour ce qui concerne ses sources.

L'importance de l'ouvrage majeur de Johan P. van Niekerk sur l'histoire du droit des assurances en Hollande est soulignée par Phillip Hellwege dès les toutes premières pages du chapitre six. C'est à l'ombre de ce pilier historiographique que Hellwege situe son étude de l'histoire des assurances en Hollande, étude qui se nourrit également de l'historiographie belge qui croise, par la force des choses, les évolutions des assurances hollandaises. En cohérence avec la démarche affichée, l'auteur règle rapidement les questions liées aux assurances maritimes pour se consacrer à l'assurance contre l'incendie présentée en faisant référence à la pratique contractuelle dont Hellwege fournit un échantillon extrêmement intéressant. La contribution se consacre ensuite à une étude synthétique de l'émergence tardive mais prospère de l'assurance-vie, de l'assurance pour les obsèques et des assurances sanitaires dans la Hollande contemporaine.

John MacLeod ouvre le chapitre consacré à l'Angleterre et à l'Écosse en signalant que l'historiographie juridique en matière d'assurance est assez intermittente et présente des liens très étroits avec la doctrine en droit des contrats et droit civil. L'auteur confirme le constat du directeur de la publication : la domination de l'assurance maritime est particulièrement prononcée en Angleterre. Un autre aspect est souligné, en outre, par MacLeod : la provenance continentale de l'institution de l'assurance maritime qui pénètre en droit anglais grâce à la présence, à la fin du Moyen Âge, de marchands expatriés, essentiellement italiens. Peut-être pour cette raison, l'auteur observe que la source la plus importante de droit de l'assurance n'appartient pas aux sources formelles du droit, mais elle est constituée par les polices d'assurance. À partir du XVI^e siècle l'assurance commence à devenir véritablement « anglaise » en raison du rôle important occupé par les tribunaux dans la définition des controverses et des ajustements progressifs permis par le fonctionnement de la *common law*. Ce sont toutefois des changements institutionnels – détaillés par l'auteur – qui ont permis l'essor de l'assurance contre l'incendie et de l'assurance vie.

La narration allemande sur l'histoire de l'assurance, écrit Phillip Hellwege, identifie trois « racines » de l'assurance moderne : l'assurance maritime, la protection coopérative opérée par les guildes et les assurances publiques. L'auteur critique profondément cette tripartition qui donne l'impression que trois lignes distinctes ont existé et qu'elles se sont réunies relativement tard. Phillip Hellwege dément cette narration. D'une part parce qu'il la considère incomplète et excessivement simplificatrice ; d'autre part il l'évalue non apte à être la base pour une histoire juridique et doctrinale du droit de l'assurance. Une fois complétée avec brio sa démonstration, Phillip Hellwege dégage de possibles points de convergence où le développement de l'assurance en Allemagne interagit avec d'autres expériences nationales (par exemple le régime anglais, mais aussi français et belge des assurances-vie).

La cartographie réalisée par l'ouvrage se termine par l'élégante contribution de Martin Sunnqvist sur la Scandinavie. L'état de la recherche est présenté en détails pour en

montrer toute la richesse mais également toutes les limites, notamment d'accès pour la communauté scientifique internationale. L'auteur se concentre ensuite sur les lignes de tendance de l'évolution de l'assurance dans les pays nordiques montrant les origines anciennes de l'assurance contre l'incendie dans sa forme primitive du « *brandstod* » et sa progressive contractualisation grâce au rôle joué par les guildes. En effet, ce n'est qu'au XVIII^e siècle que de vraies compagnies d'assurance se sont établies dans les villes scandinaves. Concernant l'assurance maritime, Sunnqvist montre que les pays nordiques ont façonné leur modèle d'un côté sur la base de la *lex Rhodia de iactu*, d'un autre côté sur la base des principes du droit hollandais. De même, le système des tonlines (inventée par un italien établi en France au XVII^e siècle) a beaucoup influencé le modèle de l'assurance vie en Danemark et Norvège. Les possibles points d'interaction résultent donc être plus nombreux de ce qu'on pourrait penser.

Le volume est complété par deux contributions très utiles non seulement pour la mise en contexte des chapitres précédents mais aussi pour leur compréhension technique. Ces deux contributions conclusives, « The Economic Historian's View » par Jeronia Pons Pons??, et « The Social Historian's View » par Bernard Harris sont le corollaire logique d'une publication qui n'aurait pas pu se passer d'un regard interdisciplinaire.

En somme, le premier volume de *A comparative history of Insurance Law in Europe* est un ouvrage important et cela pour deux raisons : en premier lieu il s'agit d'une cartographie rigoureuse et critique (dans le sens le plus positif du terme) de la recherche concernant l'histoire de l'assurance en Europe occidentale. En second lieu, le projet dont il n'est que la première étape et les piliers méthodologiques qu'il pose représentent un défi des plus stimulants et des plus nécessaires pour l'histoire du droit contemporain. Nous attendons avec impatience le prochain volume qui contiendra, nous en sommes sûrs, des développements extrêmement intéressants.

Luisa BRUNORI
Chargée de Recherche HDR – CHJ –
Université de Lille